

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers un retour aux sources pour l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier

Situé à la rue Daniel-Jeanrichard 4 à Fleurier, le bâtiment qui abritait jusqu'en juillet dernier l'antenne du lycée Jean-Piaget pourrait être vendu à l'horloger Kari Voutilainen. Celui-ci entend notamment y promouvoir la pratique du guillochage.



Inaugurée en 1896, l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier pourrait retrouver sa vocation initiale, perdue une première fois en 1936, puis en 1985. Alors que le maintien d'une activité scolaire se dessinait au départ de l'antenne du lycée Jean-Piaget en juillet dernier, un élément s'est ajouté aux réflexions du Conseil communal de Val-de-Travers : l'intérêt de l'horloger Kari Voutilainen, qui souhaite étendre ses activités, auxquelles se prêterait parfaitement l'immeuble situé au numéro 4 de la rue Daniel-Jeanrichard à Fleurier.

Cette orientation ne correspondait pas à la vision portée précédemment par l'exécutif, qui envisageait de réintégrer le bâtiment dans le giron du Cercle scolaire du Val-de-Travers. Portée par le souhait de favoriser la pratique du guillochage et de consolider le fonctionnement de l'entreprise, la demande de la marque horlogère a cependant amené le Conseil communal à reconsidérer la situation, en tenant compte à la fois des besoins de l'école et de ceux de l'un des maîtres-horlogers les plus prestigieux de la région, profondément ancré dans celle-ci.

A ce jour, plusieurs options restent ouvertes quant aux projets du cercle scolaire. Le Conseil communal entend en retenir une au cours des prochains mois, laquelle fera l'objet d'une demande de crédit en temps voulu. Si l'intention de vendre le bâtiment se confirme, l'opération devra obtenir l'accord de la commission de gestion et des finances, les modalités de la vente restant encore à préciser.

Par souci de transparence, ainsi que pour permettre à l'entreprise Voutilainen de mener ses réflexions quant à la rénovation du bien immobilier en toute sérénité, les deux parties ont souhaité communiquer dès à présent au sujet des discussions en cours. Le Conseil communal renvoie directement auprès de la marque Voutilainen toute question relative aux projets de celle-ci.

Val-de-Travers, le 7 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Frédéric Mairy, conseiller communal
Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé

+41 78 892 14 16 | frederic.mairy@ne.ch

